

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE DIX SEPT, à 20 heures 30, sous la présidence de M. FAUVE Serge, Maire.

Étaient présents : MM. FAUVE, M. GUERTON, M. TOUSSAINT, Mme ALLANIC, Mme RUDET, M. FABRE, Mme SAMSON, M. CHABANNES, M. DEVIMEUX, Mme CHASSELOUP, M. BATANCOURT

Elus excusés : M. BIGOT (pouvoir à M. GUERTON)

Elus absents : Mme TROGER, Mme PETRO-MAGUEUR

Secrétaire de séance : Mme ALLANIC

Date de convocation : 20 février 2017

Elus en exercice : 14

Elus présents : 11

Elus votants : 12

ORDRE DU JOUR :

A l'ordre du jour :

- budgets annexes : Eau potable, Assainissement :
 - . compte administratif et compte de gestion 2016
 - .affectations des résultats
- budgets annexes : Eau potable et Assainissement
 - . budgets primitifs 2017
- surtaxes 2017
- comptes d'affermage 2016 de la SAUR des budgets eau potable et assainissement
- synthèse 2016 du registre d'épandage de la SAUR
- subventions aux associations 2017
- convention ATD relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
- Informations et questions diverses,

Election du secrétaire de séance :

Mme ALLANIC est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 17 janvier 2017 :

Monsieur le Maire soumet à approbation le procès-verbal du 17 janvier 2017
Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Budget annexe : SERVICE ASSAINISSEMENT

COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil prend connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat 2015	Résultat de clôture 2016
30 705,75 €	64 947,63 €	+ 34 241,88 €	+ 91 816,85 €	+ 126 058,73 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat 2015	Résultat de clôture 2016
22 282,09 €	25 835,85 €	+ 3 553,76 €	+ 39 472,76 €	+ 43 026,52 €

Sur proposition de la commission des finances, le conseil décide l'affectation du résultat d'exploitation, en report à nouveau, à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" en recettes pour : 126 058,73 €.

Budget annexe : SERVICE EAU POTABLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal prend connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2016 :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
13 499,53 €	27 031,54 €	+ 13 532,01 €	+ 131 281,71 €	+ 144 813,72 €

Section d'Investissement

Dépenses	Recettes	Résultat 2016	Résultat 2015	Résultat de clôture 2016
30 450,91 €	13 499,53 €	- 16 951,38 €	+ 25 827,46 €	+ 8 876,08 €

Sur proposition de la commission des finances, le conseil décide l'affectation du résultat d'exploitation, en report à nouveau, à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" en recettes pour : 144 813,72 €.

Sous la présidence de M. GUERTON, M. FAUVE quitte la salle, le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2016 des budgets annexes : eau potable et assainissement.

COMPTES DE GESTION 2016 – BUDGET EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT

Ces comptes de gestion, tenus par le trésorier principal, reprennent les mêmes écritures que les comptes administratifs.

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion des budgets eau potable et assainissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2017

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission des finances pour le budget primitif 2017.

Budget annexe : assainissement :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes : en section de fonctionnement à 183 133,73 € et en section d'investissement à 216 160,25 €.

Le Conseil Municipal prévoit les travaux d'assainissement dans la rue du Croc Marbot.

Budget annexe : eau potable :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes : en section de fonctionnement à 180 713,72 € et en section d'investissement à 184 089,80 €.

Le Conseil Municipal prévoit les travaux de renforcement des réseaux d'eau potable dans la rue du Croc Marbot.

Sous la présidence de M. FAUVE le conseil municipal procède aux votes séparés des budgets primitifs 2017 des budgets annexes : eau potable et assainissement.

Surtaxes eau et assainissement 2017 :

Prix de l'eau potable : la Commission des finances considérant que le faible prix hors taxes de l'eau distribué sur la commune :

- . ne permet pas aux collectivités distribuant de l'eau à un tarif inférieur à 1,20 € HT de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux de renforcement des canalisations,
- . est inférieur au coût d'achat provenant des collectivités voisines dans le cadre d'une convention d'interconnexion,
- . est bien inférieur au coût moyen des communes composant le « Grand Châteaudun » et devra donc subir une augmentation conséquente à partir de 2020, date à laquelle cette compétence sera obligatoirement assurée par la communauté de communes, afin d'assurer une égalité des coûts sur l'ensemble du territoire.

La commission des finances propose de faire évoluer à partir du 1^{er} novembre 2017 (consommation 2018) :

- la part communale de l'eau potable de 0,305 € le m³ à **0,520 € le m³** et d'entreprendre les travaux prioritaires de 2017 à 2019 de modernisation de notre réseau.
- la part communale de l'assainissement de 1,02 € le m³ à **1,04 € le m³**.

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal procède aux votes des surtaxes eau potable et assainissement applicables au mètre cube consommé à partir des relevés de novembre 2017 :

Surtaxe du budget assainissement : 12 votes POUR – 0 CONTRE

Surtaxe du budget eau potable : 10 votes POUR – 2 ABSTENTIONS

les tarifs des surtaxes applicables au mètre cube, à partir des relevés de novembre 2017 votés sont donc les suivants :

- . service de l'eau potable : **0,520 €**
- . service de l'assainissement : **1,04 €**

Comptes d'affermage 2016 de la SAUR des budgets eau potable et assainissement :

Le conseil municipal approuve les comptes d'affermage 2016 de la SAUR des budgets eau potable et assainissement.

Synthèse 2016 du registre d'épandage de la SAUR :

Le conseil municipal prend connaissance de la synthèse 2016 du registre d'épandage de la SAUR.

Subventions aux associations 2017 :

Le conseil municipal procède au vote des subventions aux associations, proposées par la commission des finances, suivant le tableau en pièce jointe.

Convention ATD relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme :

Le conseil municipal approuve la convention proposée par l'ATD relative à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal regrette que la Communauté de Communes du Grand Châteaudun n'aie pas pris la compétence.

Informations et questions diverses :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'action de formation préalable au recrutement de Monsieur LUCAS Pascal mise en place avec le Pôle emploi.

Le conseil municipal prépare le planning des permanences du bureau de vote, pour les élections présidentielles du dimanche 23 avril et du dimanche 7 mai 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Et ont signé les membres présents

M. FAUVE
Le Maire

M. GUERTON
1^{er} adjoint


M. TOUSSAINT
2^{ème} adjoint

Mme ALLANIC
3^{ème} adjointe

Mme RUDET
4^{ème} adjointe

M. FABRE
conseiller

Mme TROGER
conseillère

M. BIGOT
conseiller

Mme PETRO
conseillère

pourrait à M. GUERTON

Mme SAMSON
conseillère

M. CHABANNES
conseiller

M. DEVIMEUX
conseiller

Mme CHASSELOUP
conseillère

M. BATANCOURT
conseiller